



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2026\_025

L'an deux mille vingt-six, le **28 Avril** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Sainte Agathe d'Aliermont.  
 Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Taxes 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 31

Absents :

Absents excusés : 2

Pouvoirs :2  
 Votants : 33  
  
 Pour :32  
 Contre :0  
 Abstention :1

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme LAFORETS Catherine
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs donne pourvoir à M Carment, M. CARMENT Pascal
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. FOURAY Michael
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. CARPENTIER Laurent, Mme TAILLEUX, M. DUPUIS François, Mme LAFOLIE Nicolle
GRANDCOURT	M. JACOB Patrice, M. CARBONNIER Romain
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DOUVILLE Dominique, Mme MARTEL Régine, M. RIMBERT Matthieu, Mme MAINNEMARRE Florine, M BRETON Gauthier, M FOUCOUT Marc
OSMOY-SAINT-VALERY	M. LECAVELIER Mickael, Mme PIQUET Ludivine
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISINVAL	M. DELESTRÉES David
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine Abs donne pourvoir à M. Grandsire.
WANCHY-CAPVAL	M. TAFFIN Guy, Mme PLAIDEAU Delphine

Secrétaire de séance :

M. Martial Pépin

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu l'état de notification des bases et des produits prévisionnels 2026 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les taux des taxes locales pour l'année 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1 :

Fixe les taux des taxes locales pour l'année 2026 comme suit :

Foncier bâti : 0.602%

Foncier non bâti : 1.24 %

Taxe d'habitation additionnelle : 1.37 %

Cotisation foncière des entreprises : 0.689 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 14 %

Taux de fiscalité professionnelle de zone : 18.52 %

Pour extrait conforme,

Présidente,

BILOQUET Armelle

